



Le bureau de l'enseignant-chercheur

L'élément de base de la programmation d'une construction universitaire, le bureau de l'enseignant-chercheur, soulève un grand nombre de questions, beaucoup plus qu'on ne pourrait le croire en première lecture.

L'enseignant-chercheur : qui est-il ?

Un enseignant-chercheur est un fonctionnaire d'État qui **partage son activité entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique**. Il doit assurer annuellement 128 heures de cours, ou 192 heures de travaux dirigés ou de travaux pratiques.

En parallèle, l'enseignant-chercheur est **membre d'une unité de recherche**, il poursuit à ce titre ses propres recherches dans le domaine spécifique de son champ d'enseignement.

Tout le défi de l'enseignant-chercheur est de trouver le bon équilibre entre ces deux activités.

Leçon de programmation

Dans le cadre de la démarche de programmation, Florès propose un **mode de concertation participatif** consistant à **co-construire avec les usagers le programme théorique de leurs besoins** pour un équipement à venir. Nous nous intéressons particulièrement aux activités des personnes, à leur organisation et à leurs contraintes.

La schizophrénie de l'enseignant-chercheur

L'enseignant-chercheur se doit, au titre de sa mission d'enseignement, d'être **à proximité des étudiants**, disponible pour les rencontrer, en liaison avec les salles de TD, de TP, les amphithéâtres... Il doit, dans ce contexte, être **positionné au sein de son département d'enseignement** et collaborer au quotidien avec ses collègues de même champ disciplinaire.

En parallèle, en tant que chercheur, l'enseignant-chercheur doit être **intégré à son unité de recherche**. À ce titre, il a vocation à être positionné au sein de son équipe afin d'interagir avec ses collègues (EC, mais également chercheurs d'organisme type CNRS, INRAE, INSERM...). Selon son champ de recherche, son bureau pourra être implanté auprès d'autres locaux spécifiques nécessaires à son activité de recherche : laboratoires, ateliers, centre de calcul...

Une réponse adaptée à chaque cas particulier

On constate ainsi dans la majeure partie des campus français la présence de **plusieurs bureaux par enseignant-chercheur**. Très souvent, il occupe un bureau ou **poste de travail dans son département d'enseignement et un autre dans son unité de recherche**. S'il enseigne sur plusieurs sites ou en complément de ces activités, se voit confier des responsabilités à l'échelle de son établissement, **le nombre de bureaux ou postes de travail peut atteindre 3, voire 4**. On est de fait très éloigné du ratio de 12 m² par personne prescrit par la Direction Immobilière de l'État pour les espaces tertiaires !

Comment, ainsi, résoudre cette équation ?

Si on ne prévoit qu'un bureau, l'enseignant-chercheur doit-il être auprès de ses étudiants ou dans son unité de recherche ? Comment faire de la recherche si on n'a pas de poste de travail en proximité immédiate de son laboratoire ? Si le laboratoire est sécurisé, comment un étudiant peut-il spontanément aller échanger avec son enseignant ?

On se rend à nouveau compte qu'au-delà de questions purement fonctionnelles et techniques, le travail du programmiste soulève des questions bien plus larges et, ici, elles sont liées au statut des enseignants-chercheurs, à l'équilibre entre leurs missions d'enseignement et de recherche, et plus largement à l'organisation d'un établissement d'enseignement supérieur.

Il n'existe pas de réponse toute faite. Tout l'art de l'accompagnement de Florès sur ces thèmes est de faire du sur-mesure pour chaque établissement.

M.P.